



PRÉFET DE L'AUDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Carcassonne, le 31 août 2022

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

Comme sur l'ensemble du territoire national, la sécheresse dans le département de l'Aude s'aggrave et atteint désormais un niveau très préoccupant : les précipitations de début août, très localisées, n'ont eu aucun effet sur les niveaux des cours d'eau. Après avoir connu un mois de juillet le plus sec depuis 1959, la première quinzaine d'août est également exceptionnelle pour notre département et, à ce jour, plusieurs communes sont déjà en difficulté pour garantir l'approvisionnement en eau potable de leurs administrés.

Ainsi, depuis début juillet, en concertation avec un grand nombre de parties prenantes réunies chaque semaine au sein du comité de gestion de l'eau, j'ai été contraint de prendre des mesures de restriction qui se sont durcies de semaines en semaines à mesure de l'aggravation de cette situation historique. J'ai également demandé que soient conduits des contrôles par les services de l'État pour m'assurer que l'ensemble des usagers de l'eau respectent, de manière solidaire, les restrictions mises en place. J'en appelle à nouveau à la responsabilité de chacun et chacune d'entre vous pour continuer à montrer l'exemple et économiser cette précieuse ressource.

A ce titre, mes services sont régulièrement sollicités pour instruire des demandes de dérogation allant au-delà de celles prévues dans l'arrêté de restriction, notamment pour ce qui concerne l'arrosage des stades ou des végétaux contribuant à la présentation des îlots de fraîcheurs. Devant la gravité de la situation que connaît notre département et dans un souci évident d'image et de cohérence vis à vis de l'ensemble des usagers de l'eau, à ce stade, et à minima jusqu'au milieu du mois de septembre, je vous informe que je n'accorderai pour l'instant aucune suite favorable à ces demandes. En revanche, j'accorde une tolérance pour un arrosage raisonné des arbres plantés depuis moins d'un an dans vos collectivités afin de favoriser leur enracinement, dès lors qu'ils contribuent à la résilience de nos territoires.

J'ai conscience que ces décisions sont difficiles à appliquer dans vos communes et que certaines auront des conséquences, à la fois sur l'économie, mais aussi sur la pérennité de vos équipements et aménagements. Devant la crise exceptionnelle que nous traversons, et la baisse importante de nos réserves d'eau dans les barrages, nous devons, en tant qu'autorités publiques, montrer l'exemple à nos concitoyens pour préserver au maximum nos ressources et d'éviter des coupures d'alimentation en eau potable.

J'attire votre attention sur les fortes tensions sur la ressource en eau qui vont se faire jour en cette rentrée : coté demande, la reprise d'une grande partie des activités économiques et le retour des estives vont se conjuguer, coté offre, à une nette diminution de la ressource disponible compte tenu, outre les prévisions météorologiques défavorables, de l'expiration fin août de la convention Matemale et donc des lâchers d'eau réalisés par EDF au bénéfice de l'Aude aval.

S'agissant de la qualité de la ressource, je vous signale de premières alertes sur les risques de prolifération bactériologique liés notamment aux fortes chaleurs. A cet égard, si vous deviez être amenés à envisager de telles mesures, je vous invite à privilégier les baisses de débit dans les réseaux d'approvisionnement, en sus des actions de sensibilisation de vos concitoyens, à la coupure sèche qui, même pour quelques heures, est propice à l'accumulation de bactéries dans les réseaux. En cette matière, les services de l'ARS sont à votre disposition pour vous apporter aide et conseils.

Enfin, je vous invite, si ce n'est pas déjà fait, à établir un diagnostic de votre ressource en eau potable, afin de définir son éventuelle fragilité, et de me faire part de vos possibles difficultés à venir (contact : ddtm-sema@aude.gouv.fr)

Vous trouverez joint pour mémoire le dernier communiqué de presse accompagné d'une synthèse des mesures de restrictions et de leur cartographie.

En vous réitérant mes remerciements pour votre mobilisation, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

Thierry BONNIER

Transmission pour information à :

- Madame et messieurs les parlementaires de l'Aude ;
- Madame la présidente du Conseil départemental de l'Aude ;
- Monsieur le président de l'Association des maires de l'Aude et monsieur le président de l'Association des maires ruraux de l'Aude ;
- Messieurs les présidents d'établissement publics intercommunaux de l'Aude ;
- Monsieur le président de la chambre d'agriculture, monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie et monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat de l'Aude ;
- Madame et messieurs les sous-préfets d'arrondissement.